

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

DGAR2024_01A

Dossier suivi par :
Isabelle DAVID – tél. 02 97 54 81 31
isabelle.david@morbihan.fr

ARRETE
portant nomination d'un mandataire à la régie de recettes et d'avances instituée auprès de
la direction générale adjointe solidarités
sur le secteur du Morbihan

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU, en date du 13 août 2014, l'arrêté portant création d'une régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales sur le secteur de Vannes ;

VU, en date du 3 avril 2023, l'arrêté portant modification de la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales sur le secteur du Morbihan ;

VU, en date du 11 mai 2023, l'arrêté portant nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et de mandataires à la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales sur le secteur du Morbihan ;

VU, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

VU, la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU, la délibération du conseil départemental du 22 janvier 2021 autorisant le président à fixer individuellement, dans la limite du plafond réglementaire, le régime indemnitaire des agents de la collectivité comportant l'indemnité forfaitaire de sujétion spéciale mensuelle et le complément indemnitaire annuel ;

VU, en date du 19 janvier 2024, la demande du chef de pôle famille et solidarités ;

VU, l'avis conforme du responsable du service de gestion comptable de Vannes en date du 25 janvier 2024 ;

.../...

ARRETE

Publié en ligne le 31/01/2024

Article 1^{er} –

Madame Blandine LE HO cesse au 31 janvier 2024, sa fonction de mandataire de la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction générale adjointe solidarités sur le secteur du Morbihan.

Article 2 -

Madame Elodie CHEVAL-THETIOT est nommée à compter du 1^{er} février 2024, mandataire de la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction générale adjointe solidarités sur le secteur du Morbihan, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 3 -

Le nouveau mandataire percevra une indemnité versée dans le cadre du RIFSEEP.

Article 4 -

Le mandataire ne doit pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Il doit les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 5 -

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'arrêté instituant la régie de recettes et d'avances auprès de la direction générale adjointe solidarités sur le secteur du Morbihan et de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Article 6 -

Le Président du Conseil départemental et le responsable du service de gestion comptable de Vannes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vannes, le 25/01/2024

.../...

LE REGISSEUR

(Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Nicolas LE COUVIOUR

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur général des services,



Antoine LAFARGUE

LE MANDATAIRE SUPPLEANT

(Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Stéphanie BOULE

LE MANDATAIRE

(Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Elodie CHEVAL-THETIOT